

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

BTP AMENAG'MENT
67 RUE CHANZY

51800 Sainte-Menehould

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/07/2026	F01260700127	410191	F01260700127	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	019109 - Vitry-la-ville					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	3	M3	127.50	382.50	20 %
TI	Transport incomplet	3		25.00	75.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	3	UN	1.50	4.50	20 %
506	TAXE CARBONE	3	UN	1.50	4.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	3	UN	4.00	12.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	3	UN	1.68	5.04	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 31/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 483.54 €

Total TVA : 96.71 €

Total TTC : 580.25 €

RESTE A PAYER : 580.25 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260700127	F01260700127	31/07/2026	410191	BTP AMENAG'MENT

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 019109 Vitry-la-ville						
06/07/2026	001128466	410191	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	3	M3
06/07/2026	001128466	410191	552	ECO-PARTICIPATION	3	UN